

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 7 avril 2025

Délibération n° 2025.04.21

#### NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 13

DATE DE LA CONVOCATION : 24 mars 2025

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 24 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle Véga (espace Capella), sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

**Présents** : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Emmanuel CHERMETTE, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERE COURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Christiane PESCE, Gaëlle RAYNAUD, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

**Excusés** : Mmes et MM. Annick MONLON, et Mathieu POTHERAT.

**Monsieur Gilles ASSANT est élu secrétaire de séance.**

#### Objet de la délibération : Financement des charges dues au SYDER

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'état des charges dues au SYDER au titre de l'année 2025 s'élève à 72 383.76 € et que le conseil Municipal a à se prononcer quant au mode de financement (budgétisation, fiscalisation ou mixte).

Compte tenu du montant à payer, le Conseil Municipal décide **de fiscaliser l'intégralité de la charge à payer au SYDER soit 72 383.76 €.**

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Maire,  
Jacky MENICHON



Le secrétaire,  
Gilles ASSANT

